

1-TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

N° TRANCHES	TRANCHES HORAIRES	TARIFS
1- Matin	7 h30 – 8 h50	1.15 €
2- Soir	16 h 30-18 h 00	1.15 €
3- Soir	16 h 30-18 h 25	1.70 €
4- Matin et soir	7 h 30 – 8 h 50 et 16 h 30-18 h 00	2.10 €
5- Matin et soir	7 h 30 – 8 h 50 et 16 h 30-18 h 25	2.60 €
6-Autres	Non inscrit à la garderie ou dépassement des horaires (après 18 h 25)	5.00 €

 **Rappel : Les tarifs de la garderie du soir sont appliqués dès que l'enfant est confié à l'agent en charge du service périscolaire.**

En cas de retard : prévenir les agents de garderies. Le tarif dépassement des horaires sera appliqué quel que soit le motif du retard.

⚠ Il est dit qu'après 18 h 25 sans prévenir et sans motif précis : l'enfant sera exclu de la garderie du soir pendant un mois.

Contacts : École maternelle 02 33 96 74 41

École primaire 02 33 96 72 69

2- Paiement trimestriel :

Le règlement se fera selon les modalités suivantes :

- Facturation au trimestre comme suit :
 - Début décembre pour la fréquentation des mois de septembre + octobre + novembre
 - Début mars pour la fréquentation des mois de décembre + janvier + février
 - Début juin pour la fréquentation des mois de mars + avril + mai
 - Une dernière facture mi-juillet pour les mois de juin + juillet.

Le dossier d'inscription disponible sur le site internet de la commune (<https://www.messei.fr/>) ou peut être retirée en Mairie.

Merci de bien vouloir la remettre complétée à la Mairie au plus tard le 30 juillet.

Rappel :

Les demandes de renouvellement d'inscription seront validées sous réserves du recouvrement total des sommes dues pour l'année scolaire précédentes